DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, ... Professeur Jacqueline Godet .....
Présidente de l'association..... Ligue nationale contre le cancer .....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

« (...) Rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille.

C'est une fédération d'Associations régies par la loi du 1er juillet 1901, relative aux contrats d'association.

(...) Unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités Départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer. » (article 1 des Statuts)

Membres du bureau (et leur situation sociale[1]) : ***voir liste jointe***

[1] Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2016			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	640 519 Personnes physiques	5 124 152 €	4.9%
Subventions publiques	Collectivités territoriales	3 264 261 €	3.1%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Personnes physiques	93 825 058 €	89.4%
Financements privés	Entreprises	833 623 €	0.8%
Activités économiques de l'association		N.S.	
Autres sources de financements	Principalement : annulations d'engagements et ventes immobilières.	1 873 944 €	1.8%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 104 921 038 €			

Ressources pour l'année 2015			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	631 016 Personnes physiques	5 048 128 €	4.8%
Subventions publiques	Collectivités territoriales	3 090 508 €	2.9%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Personnes physiques	94 687 963 €	89.1%
Financements privés	Entreprises	1 153 297 €	1.1%
Activités économiques de l'association		N.S.	
Autres sources de financements	Principalement : annulations d'engagements et ventes immobilières.	2 204 223 €	2.1%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 106 184 119 €			

Ressources pour l'année 2014			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	640 948 Personnes physiques	5 127 584 €	4.8%
Subventions publiques	Collectivités territoriales	2 938 558 €	2.8%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Personnes physiques	94 842 741 €	89.3%
Financements privés	Entreprises	739 801 €	0.7%
Activités économiques de l'association		N.S.	
Autres sources de financements	Principalement : annulations d'engagements et ventes immobilières.	2 591 995 €	2.4%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2014 : 106 240 679 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Voir document joint

4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*

5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*

5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*

5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*

5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***

5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal*** *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »*

Fait à Paris

Le 13 mars 2018

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)